

Conseil Municipal

REUNION du 13 Mars 2013

Séance à 18h30

Président : Serge VALETTE

Présents : COLOMB Marielle, REVEILLAC Louis, ALBAGNAC Robert, AUREYRE Marie-Claude, DELMAS Sylvain, FALGUIERES Alain.

Excusés : LACROIX Odile, LEGRESY Cécile, QUERCY Olivier, VALETTE Jean-François.

Date de la convocation : 07 Mars 2013.

1. MONTANT REDEVANCE FRANCE TELECOM

Monsieur le Maire informe qu'un arrêté va être pris afin de proroger les permissions de voirie expirant le 18 Mars 2013, afin de permettre à France Télécom de poursuivre l'exploitation des réseaux et d'assurer l'ensemble des missions de service public qui lui incombent.

Le conseil municipal, après délibération fixe les redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques pour l'année 2013 comme suit :

53,33 € par km d'artères aériennes

40,00 € par km d'artères souterraines

26,66 € par m² pour la cabine téléphonique.

Ce montant sera révisé au 1er janvier de chaque année, conformément à l'article R20-53 du Code des postes et communications électroniques.

2. REMBOURSEMENT FRAIS AVOCAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au litige qui opposait la commune à la Société CROBAM, des frais d'avocat avaient été engagés.

Ces honoraires ont été pris en charge par l'assurance communale Groupama d'Oc et génèrent un remboursement d'un montant de 347 euros.

Le conseil municipal décide d'inscrire cette recette au budget communal 2013.

QUESTION DIVERSES

- L'entreprise Biotechnet basée à Villefranche de Rouergue (Aveyron) assurera l'entretien des extractions de la cuisine de la salle des fêtes pour l'année 2013,
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cotisation annuelle versée au Parc Naturel a subi une augmentation pour 2013 : son montant passe de 662 euros à 995,60 euros, et s'explique par une participation de 3,80 €/ habitant (contre 3,31€ en 2012) basée désormais sur la population DGF.
- Le conseil municipal étudie de nouveaux projets pour les années à

venir ; entre autres, la mise en place d'un local réservé aux associations communales, la réfection d'un chemin dans le bourg et l'acquisition d'une estrade pour la salle des fêtes.

Séance levée à 19h30.

Serge VALETTE, Maire.

Marielle COLOMB

Louis REVEILLAC

Robert ALBAGNAC

Marie-Claude AUREYRE

Sylvain DELMAS

Alain FALGUIERES